Les assiduités du baron pouvaient la compromettre. Nicole Rabut était là pour les mettre en relief et en tirer parti contre elle.

—Monsieur le baron ne continue pas sa chasse? demanda-t-elle.

—Oh! ça non!.... j'en ai assez!

—Monsieur le baron veut-il que je lui ouvre la petite porte du parc?

—Avec plaisir.

La maisonnette aux lierres n'avait que sa petite fenêtre sur le communal, mais à quelques mètres d'un de ses pignons, une porte s'ouvrait dans le mur de clôture.

Le baron passa par cette ouverture, mais au lieu de se diriger vers le château, comme la jeune fille l'espérait, il revint à la maison, y entra sans en être prié, et se débarrassant de son attirail, tandis que son chien se couchait à ses pieds, il s'étendit sur une chaise basse, en poussant un soupir de satisfaction:

—Ouf!

Rose alla vivement à la fenêtre et la ferma, sur un signe du chasseur qui craignait les courants d'air.

Nicole Rabut, de son observatoire, dit à la femme de chambre:

—Ce qu'il doit se passer d'horreur là-dedans!

Mademoiselle Suzanne ne protesta pas.

Elle se contenta de sourire d'une certaine façon, très perfidement.

La maisonnette a son charme.

Devant elle, les pelouses s'allongent jusqu'aux communs rangés sur la gauche et cachés par des massifs de grands arbres.

A droite, une des ailes du château plonge dans les anciennes douves son pignon de pierres grises et les assises inclinées de deux grosses tourelles.

—Diantre! fit le baron, on est mieux ici qu'à courir la prétentaine après les lièvres et les perdrix. Tout à fait charmant, ce parc de Tavernay! Mais il ne faut pas mal de jardiniers pour l'entretenir. Combien?

—Quatre, monsieur le baron.

—Et des gardes pour le domaine?

—Trois seulement.

—Quatre et trois font sept; et à l'écurie? Rose compta sur ses doigts.

—Cinq, monsieur le baron.

—Bref, avec les cuisiniers et le reste, une vingtaine de gens, au bas mot.... Lourd, très lourd!

Rose riposta:

—M. le baron doit avoir aussi beaucoup de monde aux Ormes.

Il répondit, non sans une secrète ironie:

—Ce n'est pas la même chose! Beaucoup de fermiers qui paient! Petite maison, facile à entretenir.... Ici, il faut un train de prince.

—Mais c'est beau! murmura Rose.

—Très beau! Vous vous y plaisez, mon enfant?

—Beaucoup.

—Pourtant, vous consentiriez à quitter ce logis coquet et confortable, car c'est très bien ici, ma parole, pour aller habiter une ferme......

—Que voulez-vous?

Elle sourit à quelqu'un qui n'était pas là, comme les enfants rient aux anges.

Le baron laissa errer son regard sur les boiseries noirâtres, sur le dressoir de vieux chêne garni de vaisselle à fleurs, sur la haute cheminée où une bûche achevait de se consumer. Tout brillait; nulle part un grain de poussière.

Rose ne donnait cependant au ménage de son père que le coup d'œil de la maîtresse.

Et plus souvent, elle travaillait à la lingerie du château. C'était une femme du village qui faisait la grosse besogne.

Un fagot de fleurs communes coupées au potager, véroniques, phlox et reines-marguerites, égayait la salle, tandis que les roses thé et les clématites de la façade tombaient en cascades devant les fenêtres et la porte.

C'était un joli cadre pour un portrait de jeune fille.

—Voyons, ma belle, reprit le baron, soyez sincère; ne vous est-il jamais venu à l'esprit que vous pourriez souhaiter quelque chose de mieux qu'une existence de fermière?

—Quoi donc?

—L'élégance des dames qui viennent au château, leurs toilettes, leurs bijoux, ne vous ont pas donné de tentation?

—Aucune!

—Vous n'avez pas rêvé être flattée, vêtue, servie comme elles?

—Pourquoi rêver l'impossible?

—Vous êtes donc unique en votre genre?

—Peut-être.

Il baissa la voix; il y a des choses qu'on n'aime pas à dire tout haut même quand on est seul, mais en même temps il devint plus pressant.

—Si on vous offrait tout ce qu'ont les autres, ce qui les embellit et les élève au-dessus des nécessités de la vie, que répondriez-vous?

—Je n'y ai pas songé.

Le baron n'insista pas.

Il était passé maître dans l'art de poser ses jalons.

Il se leva.

—Déjà six heures, dit-il. Bientôt le dîner. Adieu, mignonne, ou plutôt au revoir.

Il se disposait à s'éloigner.

Rose n'en était pas fâchée.

Depuis son arrivée elle éprouvait une impression de malaise. Le baron s'exprimait avec une grande politesse; sa voix était très caressante, mais ses propos blessaient la fierté de la jeune fille.

Et surtout elle était sur les épines, car on pouvait en médire.

Nicole Rabut n'était pas loin et le père Pivart rôdait aux environs.

Enfin, c'était la première fois que le baron Fernay, qui venait souvent causer avec elle, abordait aussi carrément ce sujet.

Sur le seuil, il se retourna.

—Nous reprendrons cet entretien un de ces jours, dit-il doucement.

Et, sifflant son épagneul, il sourit et posa un doigt sur ses lèvres.

III

RÉVÉLATION.

A la même heure, mademoiselle Andrée de Meilhan était à sa toilette, dans sa chambre de jeune fille, au premier étage du château de Tavernay.

De son balcon en corbeille devant ses deux hautes fenêtres, elle pouvait contempler les perspectives fuyantes du parc noyé dans la lumière empourprée du soleil couchant.

Andrée de Meilhan était mieux qu'une jolie fille; c'était un type accompli de beauté fière, une fleur superbe orgueilleusement épanouie.

Elle avait vingt deux ans, un sang ardent, un esprit capricieux, une élégance sans rivale, des yeux bleu foncé sous des sourcils presque bruns, de ces yeux pleins de langueur ou de feu, quand ils veulent, qui semblent faits pour provoquer d'irrésistibles passions. Elle était blonde, grande, admirablement tournée, séduisante à damner les hommes.

Et malgré tant d'attraits, personne jusque-là ne s'était avisé de demander sa main.

Le siècle où nous vivons est terriblement pratique et haïssable.

Andrée ne s'en inquiétait pas; sa fierté autant que son imprévoyante jeunesse l'empêchaient de descendre à des calculs qu'elle eût jugés indignes d'elle.

Et puis, en somme, si de secrètes inquiétudes planaient comme des oiseaux de nuit sur l'esprit des châtelains de Tavernay, comment une jeune fille aurait-elle pu les deviner à moins d'une pénétration extraordinaire?

Dans ce parc vraiment superbe, aux ombrages épais, dans cette vaste maison pleine de bruits et d'animation, dans ces bois immenses résonnant du son des cors et des fanfares de la chasse à courre, on ne pouvait qu'être pris d'envie pour ce nid de gentilshommes de la vieille roche, où l'on retrouvait tous les signes extérieurs de la prospérité.

Elle venait de passer une robe de soirée pour le dîner, lorsqu'elle entendit la ravine des allées crier sous des pas qui s'approchaient du perron.

Elle se pencha sur le vide et reconnut deux chasseurs qui rentraient au château.

L'un était le marquis Godefroy de Meilhan, son père. L'autre portait un nom infiniment moins sonore. Il s'appelait tout simplement Bernard Chambay.

Bernard Chambay était un voisin de Tavernay, comme le baron Maxime Fernay des Ormes. Il était riche aussi, mais sa fortune portait une date plus récente.

Le grand-père était bûcheron, au village de la Rochère, et travaillait dans les bois de Tavernay.

Le fils avait quitté le pays pour chercher fortune. La fortune l'avait favorisé.

Le petit-fils jouissait d'une situation acquise à force de travail et d'intelligence.

La maison Chambay et Cie, rue Bergère—entreprise de travaux publics, chemins de fer, percements de tunnels, aqueducs, etc.,—est connue dans l'Europe entière.

Les Chambay se sont acquis autour de la chaumière du bûcheron, devenue un château, un domaine de sept à huit cents hectares constitué à grands frais, mais la Rochère ne possède point les chênes centenaires de Tavernay-Meilhan. Son opulence est trop jeune.

En arrivant au perron, le marquis et son compagnon étaient occupés d'une conversation dont l'intérêt semblait très vif pour le plus jeune surtout, car son visage donnait tous les signes d'une émotion profonde.

Ce visage était plein de noblesse; les yeux gris bleu avaient une douceur pénétrante, les lèvres un bon sourire.

Les cheveux blonds bouclaient naturellement. Par coquetterie peut-être, leur propriétaire les portait un peu longs; la face pleine était rasée et la peau blanche colorée en rose par un sang vigoureux et sain.

Somme toute l'ensemble de cette physionomie ouverte et franche commandait la sympathie. La taille haute et la carrure des épaules solidement charpentées imposaient le respect. Si ce jeune homme était timide, ce n'était pas faute de force.

Il pouvait avoir trente-deux ans environ.

Dans le vestibule, les deux chasseurs se serrèrent la main en silence.

Bernard Chambay entretenait avec la famille de Meilhan ces relations de voisinage qui se nouent presque nécessairement en province et que le marquis avait favorisées à la fois par sympathie et par intérêt.

Depuis quelque temps, les visites du jeune homme étaient devenues plus fréquentes.

En quittant le marquis, il monta à sa chambre pour réparer le désordre d'une journée de chasse. M. de Meilhan se dirigea vers le salon qui lui servait de cabinet de travail et dit à son valet de chambre, un vieux serviteur à cheveux blancs:

—Joseph, prie mademoiselle de descendre.

Andrée ne se fit pas attendre. Elle trouva son père assis devant un immense bureau, l'air soucieux, préoccupé, et jouant avec un couteau à papier d'une main nerveuse.

Elle était resplendissante dans sa robe claire, modestement ouverte, mais assez pour laisser entrevoir la naissance d'une gorge ferme et blanche comme du lait sur laquelle tranchait la pourpre veloutée d'une rose rouge.

—Asseyez-vous, Andrée, dit le marquis en laissant errer distraitement son regard au dehors où la lumière du soir se mourait parmi les corbeilles de fleurs et les massifs de toute sorte.

Elle obéit mais en murmurant du bout des lèvres:

—Quelle solennité, grand Dieu!

—Il s'agit de choses graves.

—Et quelles sont ces choses graves? demanda-t-elle en penchant son buste charmant vers le fauteuil de son père.

—Il est question d'un mariage?

—Pour moi?

—Pour vous!

—Enfin! dit elle du ton le plus dédaigneux du monde. Et avec qui, s'il vous plaît?

Le couteau à papier s'agita sur la tablette du bureau avec une certaine activité; M. de Meilhan leva les yeux vers les portraits de famille, dont les murs étaient couverts, pour leur demander du courage sans doute, mais il ne répondit pas.

—Avec mon cousin de Rambert? reprit Andrée.

Le marquis changea de ton et rompant avec un cérémonial qui l'ennuyait:

—Non, Dieu merci! s'écria-t-il.

—Pourquoi? fit-elle surprise.

Le père éluda la question.

—Je suppose que tu ne songes pas à Olivier, et je l'espère.

—Ah! fit Andrée en fronçant ses sourcils de reine, tu l'espères!

—Oui.

—La cause?....

—Parce que ce serait un malheur.

—Pour qui?

—Pour toi d'abord et pour lui sans doute.

—Je ne comprends pas.

—Ton cousin Olivier ne manque pas de défauts mais de plus il en a un capital; il est loin d'être riche.

—Et nous?

—Nous, dit le marquis avec effort, nous sommes pauvres.

—Qu'entends-tu par là?

—J'entends que s'il fallait solder nos dettes, il ne nous resterait rien et nous serions obligés de travailler pour vivre. Or, travailler, c'est facile à dire, c'est difficile à faire.

—Tu exagères.

—Nullement.

La jeune fille ne se déconcerta point. Peut-être ne comprenait-elle pas encore.

—Sommes-nous vraiment si bas? demanda-t-elle.

—Le mal est pire que tu ne peux le supposer. Nous sommes ruinés......

Andrée se raidit contre le coup qui la frappait, mais elle essuya son front avec un mouchoir de batiste qu'elle retira baigné de sueur.

M. de Meilhan vit ce mouvement et pour calmer une agitation dont il croyait comprendre la cause:

—Ruinée de fond en comble, reprit-il, mais il se présente pour nous un moyen de salut.

—Ce mariage?

—Oui.

—Le baron Ferney?

—Non.

—J'avais cru.... balbutia-t-elle.

Le marquis prit les mains de sa fille et cette fois avec l'accent d'une véritable tendresse:

—Tu es belle mon Andrée, très belle même. Tous les hommes le savent. Il suffit d'un regard.... Ils te courtisent.... par passe-temps.... Comme tant d'autres, le baron est un égoïste sans cœur.... Si riche qu'il soit, il veut l'être plus encore.... Il n'épousera qu'une fortune égale à la sienne!.... Tu aurais tort de compter sur lui.

—Mais alors de qui veux-tu parler?

—Tu ne devines pas?

Elle secoua la tête avec impatience.

—Bernard Chambay, dit le marquis.

Andrée fit un soubresaut.

—Tu dis?....

—M. Bernard Chambay, répéta lentement le père.

La jeune fille se mordit les lèvres et demeura un instant les yeux attachés au parquet, tête basse, comme courbée sous le coup d'une déception et d'une honte imméritées.

Epouser Bernard Chambay, elle Andrée de Meilhan-Tavernay, s'appeler Andrée Chambay tout court, voir les salons de son monde se fermer devant elle, était-ce là vraiment ce que son père lui proposait?

Elle releva la tête et demanda:

—Si je vous comprends bien, vous me dites que je dois épouser M. Bernard Chambay?

—En effet.

—Vous, mon père!

—A mon grand regret, non que je n'aie beaucoup d'estime pour ce jeune homme, mais parce qu'avec ton caractère tu envisageras ce mariage comme une déchéance.

—Ai-je tort?

—La fortune aujourd'hui compte plus que le nom, et de ce côté M. Chambay nous est infiniment supérieur.

—Ne peut-on vivre avec plus de simplicité, renoncer à Paris?......

—Y consentirais-tu?

—Certes, plutôt que de descendre à une telle union, déclara l'orgueilleuse fille.

A ses yeux, Bernard Chambay n'était que le petit-fils du bûcheron de la Rochère; elle songeait à ses amies de pension, prises de pitié en apprenant qu'elle était réduite à épouser un commerçant enrichi dont la maison était là-bas, quelque part, du côté du faubourg Poissonnière ou de la rue d'Aboukir. Certes, elle aurait préféré s'enfermer au fond du Morvan, végéter dans ce château si triste l'hiver, mais si grand, plutôt que de s'exposer aux railleries des marquises et des comtesses de sa connaissance, sachant à merveille que certains mots et certains regards de femmes font plus de mal que des coups d'épingle et des coups de couteau. Elle le dit à son père; elle le supplia; elle fut insinuante, câline, enveloppante, pleine de grâce et d'abandon, de courage aussi. Eh bien! cette vie de retraite et d'économie n'était même plus possible. Tout était dévoré, absorbé, criblé d'hypothèques, englouti! Nicole Rabut avait trop raison.

Sans l'obligeante intervention de Bernard Chambay, l'hôtel de Paris, les fermes de la Beauce, Tavernay même, l'orgueil des Meilhan, auraient été depuis longtemps saisis et vendus. Telle était la vérité.

Chambay les avait soutenus discrètement; on lui devait plus de cinq cent mille francs.

—Ce garçon-là t'adore, conclut le marquis. Avec lui, tu seras la plus heureuse des femmes. Il se conduit comme un prince. Il acquittera nos dettes, nous laissera la jouissance de nos biens et t'assurera une fortune considérable.

—Il est donc bien riche? dit durement Andrée.

—Il possède au moins une dizaine de millions et sa maison est en pleine prospérité.

—C'est superbe, déclara la jeune fille, mais je ne l'aime pas.

—N'aurais-tu donc pas le cœur libre?

Le visage d'Andrée se contracta douloureusement.

—Libre ou non, déclara-t-elle, je n'aime pas M. Chambay.

—Il a toutes les qualités d'un galant homme. Tu l'aimeras un jour....

—Jamais.

—Quand tu auras appris à le connaître....

—Jamais!

Depuis un instant madame de Meilhan était entrée sans bruit. C'était une petite femme frêle et silencieuse, presque jolie encore, au visage résigné. Elle s'approcha de sa fille.

—J'ai tout entendu sans le vouloir, mon enfant, dit-elle.

—Ma mère!

—Notre vie doit être un sacrifice, tu le sauras un jour. La ruine serait le désespoir de ton père; ton frère Roger est incapable de se créer des ressources. Je ne parle pas de moi....J'ai besoin de si peu pour vivre que je ne compte pas. Pense aux autres. Sacrifie-toi.

Andrée eut un élan du cœur.

Elle se jeta dans les bras de la marquise.

—Ce serait donc pour vous, ma mère, dit-elle. Vous avez été l'ange de la maison. Vous, du moins, nous n'avez rien à vous reprocher

—Je ne voudrais pas du salut au prix de ton malheur.... Mais j'ai pu apprécier M. Chambay. C'est un noble cœur...... Tu seras fière un jour d'être à lui....

Andrée était redevenue froide et hautaine.

Elle ne voyait qu'un marché dans ce mariage sans amour.

—Dis-nous que tu consens, supplia la marquise.

—Peut-être.

—Tu veux réfléchir?

—Quelque temps....

—Tu nous donneras une réponse?....

—Demain.

Dans la brièveté de ses paroles, la contraction de ses traits, on devinait l'irritation qui couve, le regret d'un rêve disparu, la sourde révolte de l'orgueil blessé.

Madame de Meilhan prit la tête d'Andrée entre ses mains et lui mit un long baiser au front.

—Pauvre enfant! murmura-t-elle.

—Que dois-je dire en attendant à Bernard? demanda le marquis.

Andrée répondit avec une rage concentrée!

—Qu'il espère!

Et aussitôt elle quitta le salon.

Elle remonta chez elle d'un pas rapide et trouva sa femme de chambre qui rentrait.

—D'où viens-tu? lui demanda-t-elle familièrement.

—Du village.

—Rien de neuf.

—Rien.

—Aussi bien que m'importent les affaires des autres. J'ai assez des miennes. On veut me marier, Suzanne.

—Ah!

—Il faut que je parle à M. de Rambert, ce soir, en secret.

—C'est facile.

—Il y a beaucoup de monde au château.

—M. le marquis doit envoyer Brinon cette nuit à Autun; je le sais. Je m'arrangerai de Rose. La maison aux lierres sera vide.

—Soit.

Andrée écrivit à la hâte trois lignes.

"Il faut que je te voie ce soir, à dix heures.

"Suzanne te dira l'endroit.

"Il le faut, tu entends?

"ANDRÉE."

Elle donna le billet à la femme de chambre sans prononcer un mot et sortit. Elle avait besoin de respirer, de prendre l'air avant le dîner.

Elle étouffait.

Si mademoiselle Suzanne avait ses antipathies, elle était dévouée à sa maîtresse.

—Et ce Jacques Bailleul qui arrive ce soir, pensa-t-elle. Je l'oubliais. S'il venait!.... Bah! volets fermés.... porte close! Et d'ailleurs qui accuserait-il?

A cette idée, une joie intense, mauvaise éclaira son visage et, avec un geste d'indifférence, elle ajouta:

—A la grâce de Dieu:

IV

SOIR DE FÊTE.

La nuit était venue. La grande salle à manger de Tavernay étincelait du feu des lustres.

La lumière de cinquante bougies illuminait les vieilles boiseries des murs, les bois de cerfs, les hures de sangliers, témoignages d'exploits anciens des châtelains, et les natures mortes peintes par des émules oubliés de Desportes ou de Vollon.

Les convives du marquis de Meilhan achevaient un de ces dîners dont le premier devoir est d'être copieux et résistant.

Quatre ou cinq heures de courses à travers champs ont donné un appétit féroce aux invités.

On boit ferme et on mange de même en racontant les hauts faits du jour. Il n'est pas de chasseur si timide qu'il soit d'ordinaire, qui n'aime à narrer ses prouesses par le menu à ses voisins et confrères en saint Hubert avec une vivacité extrême.

Les convives du marquis de Meilhan n'y manquaient pas.

C'était dans l'immense salle un fracas de conversations, de rires bruyants, de plaisanteries épicées que la présence des dames n'arrêtait qu'à demi, et de santés accompagnées du choc des verres et de la mousqueterie de Champagne.

Jamais on ne se serait cru dans une maison sapée par la ruine et qui ne tenait debout que par la force de l'habitude.

L'heure était au plaisir.

Tavernay était si vaste et si beau; ses murailles si solides, ses tourelles si fières, que personne ne songeait à les voir tomber et s'écraser sur le sol.

On aurait regardé comme un oiseau de mauvais augure le prophète de cette catastrophe invraisemblable.

Le marquis était seul, avec un de ses invités, à connaître la vérité sur la situation.

Mais cet autre n'avait garde de la dire.

C'était Bernard Chambay. Son visage n'éveillait point d'idées lugubres. La joie qui débordait en lui prêtait au contraire à sa physionomie ouverte et bienveillante un charme de plus.

Du reste, s'il était le moins bien né des invités du marquis, il en était incontestablement le phénix.

Nul parmi ces gentilshommes de race n'avait plus de grâce et de tournure que ce fils de manant.

Seul un des convives aurait pu rivaliser avec lui.

Mais autant le millionnaire de la rue Bergère était souriant, heureux de vivre surtout en ce moment où il avait dans les oreilles le mot d'encouragement que M. de Meilhan lui avait glissait en se mettant à table:—Espérez! autant le second était sombre, fermé, d'aspect dur et presque cruel.

Hasard ou préméditation, il était placé à côté d'Andrée de Meilhan.

C'était le comte Olivier de Rambert.

Orphelin de bonne heure, il avait eu pour tuteur le marquis Godefroy de Meilhan, son parent, qui le traitait comme un fils.

Rambert est un château de la Brie, du côté de Crécy.

Le comte Olivier était entré, à sa majorité, en possession d'une assez belle fortune. Il y avait de cela huit à neuf ans. On disait ses affaires en désordre. A la vérité il menait une vie qui ne devait pas l'enrichir.

Le jeu, les paris aux courses, les nuits de fête, les stations d'hiver et d'été dans les casinos de bains de mer ou de villes d'eaux, étaient autant de fuites par où ses rentes d'abord et son capital ensuite devaient fatalement s'écouler.

Cependant le comte n'était pas ce qu'on appelle un naïf.

Loin de là.

Doué d'une intelligence subtile autant que perverse, il était au courant de toutes les ruses, de toutes les finesses, de toutes les fourberies même, de tous les moyens en un mot bons ou mauvais, à l'aide desquels un homme de son monde, sans préjugés et sans scrupules, peut soutenir ou relever l'édifice croulant de sa fortune.

Du même âge que Bernard Chambay, il formait avec lui le plus frappant des contrastes.

Mince, élancé, flexible comme un roseau, nerveux et pour ainsi dire félin comme certaines filles d'Eve qui vous enlacent, vous circonviennent et s'emparent de vous, cachant une vigueur et une souplesse de tigre sous des apparences molles et trompeuses, il était brun, noir des yeux, des cheveux et de la barbe qu'il portait entière, les moustaches longues, retroussées victorieusement en crocs à suspendre les cœurs.

D'une suprême élégance, soigné comme une mondaine des pieds à la tête, il s'estimait irrésistible et ne se trompait guère.

Ses succès lui inspiraient une confiance illimitée et une audace sans bornes.

Ses traits d'une distinction extrême, sa tournure de gentilhomme efféminé de la fin des Valois, Antraguet ou Bussy, son esprit vif et retors joint à une perversité de roué en faisaient un des hommes les plus dangereux qu'une femme pût rencontrer sur son chemin, surtout parce qu'il savait admirablement masquer ses intentions sous le miel de ses paroles.

Suzanne avait rempli sa mission.

Le billet d'Andrée était parvenu à sa destination à l'heure dite.

Depuis qu'il l'avait lu, le comte était sur des charbons ardents.

Que signifiait cette prière soudaine? Pourquoi ce rendez-vous?

Si Bernard Chambay avait conçu une passion des plus profondes pour mademoiselle de Meilhan, en la cachant à tous les yeux, de peur de profaner son idole, le comte en avait conçu une de son côté, moins pure et plus ardente peut-être.

La beauté de sa cousine enflammait ses sens de blasé.

Abusant de l'inexpérience d'Andrée, de l'intimité qui lui était permise, de leurs relations de famille, commensal des Meilhan à Tavernay chaque année, compagnon de chasse, de cercle et de plaisir du marquis, beau cavalier, pratiquant avec succès tous les sports, il s'était emparé peu à peu de l'esprit de la jeune fille en lui glissant aux oreilles et ensuite dans les lettres qu'elle recevait avec plaisir et auxquelles elle avait la faiblesse de répondre, de folles déclarations et ces mots vagues et délicieux à entendre qui pour lui signifiaient caprice, amours passagères, et pour elle attachement sincère, passion éternelle et enfin mariage.

Que lui voulait elle?

A table, dans le tumulte des propos échangés entre les chasseurs d'un bout à l'autre de la salle à manger, il essaya d'éclaircir ce mystère, mais en vain.

Andrée resta silencieuse.

Sa gaieté ordinaire, sa vivacité avaient disparu tout à coup.

Cette ruine, dont elle ne se doutait pas et qui tombait sur elle à l'improviste, la frappait d'une sorte d'hébétement.

Elle éprouvait la sensation du voyageur bercé dans un express et qu'un déraillement jette sur la voie, étourdi, à demi fracassé.

A la vérité, dans ce désastre obscur encore pour elle et auquel elle ne pouvait habituer son esprit, elle trouvait un sauveur mais ce sauveur n'était pas celui qu'elle aurait voulu.

Le rayonnement même de la physionomie de Bernard Chambay qu'elle apercevait à l'autre extrémité de la table, l'irritait.

Cette joie dont elle était la cause lui semblait une insulte à sa défaite.

Elle s'était habituée à voir dans son riche voisin de la Rochère un être inférieur d'une autre race qu'elle.

L'étonnante fortune des Chambay ravivait dans le pays une foule de légendes sur le compte de la famille.

On parlait souvent du bûcheron et de ses misères. L'aventure du père de Bernard Chambay partant en sabots du Morvan pour chercher fortune à Paris divertissait les bonnes gens de Tavernay.

Le marquis lui-même se plaisait à raconter qu'un matin le pauvre diable ne sachant comment se caser, renvoyé de Caïphe à Pilate, ne parvenant pas même à trouver une place de frotteur ou de garçon de magasin, était venu le supplier à la rue de Grenelle de le prendre à son service et que, n'en ayant que faire, il l'avait congédié avec deux pièces de cent sous dans la main.

Il ajoutait que c'était une chance car si le malheureux avait trouvé chez lui un emploi de valet de pied ou de gâte-sauce, le château de la Rochère ne serait pas bâti.

Andrée regardait de loin, à la dérobée le petit-fils du bûcheron, le fils du pauvre hère aux deux pièces de cent sous, avec une sorte de rage et des crispations de nerfs.

Il avait fait du chemin et monté depuis ce temps-là.

Les Meilhan dégringolaient.

Ce Bernard Chambay était leur créancier!

On lui devait cinq cent mille francs!

Le sort des Meilhan était donc entre ses mains et il l'exigeait, elle, comme rançon!

Cette idée l'exaspérait.

Ni l'amour du malheureux, ni sa mâle tournure, ni sa générosité, ni sa délicatesse, ne trouvaient grâce devant elle.

Il faut dire qu'elle était aussi irritée contre les autres.

Pourquoi parmi tous ces jeunes gens, comtes, marquis ou barons, si empressés autour d'elle, si courtois quand elle faisait à cheval, en compagnie de son père, sa promenade au Bois, ses valseurs, ses voisins de table toujours si galants, aucun ne s'était-il présenté pour demander sa main?

Elle avait été surprise quelquefois.

Maintenant elle comprenait la cause.

Sa ruine les éloignait; il y avait une odeur de gêne autour de son luxe; les prétendants sont doués du flair des rongeurs qui fuient une masure prête à s'écrouler.

Son cousin Olivier lui-même était resté silencieux quand il aurait eu tant de raisons de parler.

Sans doute, il lui témoignait, en toute circonstance, un amour passionné; sans doute il l'accablait de protestations, de serments; mais il se gardait de prononcer les mots attendus, cette demande qu'un autre venait d'adresser à son père.

Et pourtant l'honneur ne lui en faisait-il pas un devoir?

D'où venait donc le silence obstiné dont elle s'irritait?

Que de fois elle se l'était demandé depuis une de ces heures qui parfois pèsent d'un poids si lourd sur la vie d'une femme?

Pendant le dîner cependant, elle reprenait confiance.

Le billet avait produit son effet; les yeux du comte ne cessaient de se tourner vers elle avec des regards suppliants; elle y surprenait des éclairs d'une vivacité extraordinaire; sa voix avait des inflexions caressantes et flatteuses en lui demandant tout bas:

—Il y a donc du nouveau?

—Qu'arrive-t-il?

—As-tu des secrets pour moi?

Sans doute il fallait tout dire enfin!

Sa fortune n'était pas énorme; elle le savait.

On parlait d'une quarantaine de mille francs de rentes. C'était modeste. Mais en réduisant le train, en se résignant à l'économie, ne pouvait-on boucher les brèches peu à peu, s'entr'aider et se tirer d'affaire?

Elle qui n'avait eu qu'à se laisser vivre, qui connaissait à peine la valeur de l'argent, elle se livrait à de chimériques calculs en essayant d'y trouver une espérance, un moyen d'échapper à sa destinée.

Madame Chambay! Tout plutôt que cette chute!

Et Bernard lui souriait de loin! Il la dévorait de ses grands yeux, n'osant croire au bonheur dont le mot du marquis lui faisait entrevoir l'aurore.

Le dîner finit enfin et on quitta cette salle à manger où Andrée étouffait.

Au dehors la nuit était descendue depuis longtemps.

Un rayon de lune, passant au-dessus des futaies du parc, éclairait le perron devant lequel les voitures des voisins de Tavernay ne tardèrent pas à se succéder.

Les amis de Paris restaient seuls au château.

A dix heures, la victoria de Bernard Chambay s'arrêta à son tour devant les larges marbres de pierre.

Andrée rejoignit son père qui reconduisait le jeune homme à sa voiture.

Au moment où Bernard allait les quitter, il s'approcha d'elle et lui dit d'une voix étranglée par l'émotion:

—Monsieur le marquis m'assure que vous voulez bien me permettre d'espérer. Si mon vœu le plus cher se réalisait, rien ne me coûterait pour assurer votre bonheur. Je ne serais pas un mari pour vous, mais un serviteur!

—Prenez garde, dit-elle, ce sont des engagements que je pourrais vous rappeler.

Bernard Chambay était taillé en athlète.

Andrée le vit cependant trembler comme une feuille. Elle ne put s'empêcher de sourire de sa timidité, et comme il lui tendait la main elle y mit la sienne.

Elle sentit une douce étreinte sur cette main fine et aristocratique aux doigts roses et fuselés, à la peau satinée.

Bernard la lui rendit sans oser la porter à ses lèvres.

Elle resta pensive un instant, regardant le cheval filer dans les allées, tandis que le maître se retournait et lui envoyait de loin, plus brave à distance, le baiser qu'il n'avait pas eu l'audace de lui donner.

La vision disparue, elle rentra dans les salons à demi-déserts, rencontra son cousin qui épiait son retour et lui dit à voix basse:

—A bientôt.

Elle monta rapidement à sa chambre et échangea quelques paroles avec Suzanne qui lui dit en sortant:

—Mademoiselle peut être tranquille; il n'y aura personne.

Puis elle jeta sur sa robe une pelisse de laine brune, à peu près pareille à celle des femmes du village et dont elle se servait pour porter des secours aux pauvres gens.

Et, sûre que personne ne circulait plus dans les corridors, elle prit un escalier de service et descendit dans le parc.

Là, elle gagna un massif d'ormeaux et appela doucement:

—Olivier!

Le comte n'était pas loin. Il se détacha du tronc d'un arbre près duquel il se tenait en faction.

—Viens, ordonna-t-elle.

Quelques minutes plus tard, ils arrivaient devant la maison du garde.

La porte était ouverte; un feu clair flambait dans la cheminée près de laquelle restaient deux chaises qu'on venait de quitter.

Deux ombres s'éloignaient ensemble d'un autre côté et se dirigeaient vers le château.

C'étaient Rose et la femme de chambre.

Suzanne avait dit vrai.

Jérôme Brinon trottait sur la route d'Autun pour jeter au passage du train de Paris une lettre pressée.

Suzanne emmenait Rose chez elle pour essayer une robe neuve, un cadeau de la marquise.

La maison aux lierres était vide.

Mademoiselle de Meilhan montra la porte à son compagnon et lui dit:

—Entre!

Ils étaient seuls.

V

DANS LA NUIT.

La maison du garde ne se compose que de deux salles assez spacieuses et d'accessoires insignifiants.

Jérôme Brinon depuis que sa fille était grande avait élu domicile dans les combles où il accédait par un escalier de pierre adossé au mur de clôture, ce qui lui permettait d'aller et venir soir et matin ou pour ses rondes de nuit sans troubler le sommeil de sa chère Rose, comblée de toutes sortes de soins, d'attentions et de gâteries par ce père dont elle était l'amour, l'espérance et la joie.

Des deux salles du bas, l'une servait de cuisine et ne manquait pas d'un certain cachet avec sa petite fenêtre à vitraux donnant sur le communal, sa cheminée à landiers de fer, ses lambris de chêne et ses vieilles poutres enfumées au plafond.

La chambre dont la porte était ouverte révélait des habitudes de coquetterie tout autres.

Mademoiselle de Meilhan s'était fait un plaisir d'enjoliver la retraite de sa sœur de lait. Les deux jeunes filles l'avaient tendue elles-mêmes de cretonne rouge à petites fleurs et dans la belle saison, grâce aux plantes grimpantes, aux rosiers qui encadraient les fenêtres et à la perspective du parc, cette chambrette était ce qu'on appelle une bonbonnière et un nid d'amour.

Andrée était très émue en entrant dans cette maison, très sombre même.

Elle comprenait que l'instant était décisif. Elle allait jouer son avenir dans cette entrevue.

Ses traits avaient une telle expression d'inquiétude que le comte en fut surpris lui-même, bien qu'il fût habitué de longtemps à ne s'étonner de rien.

Il lui répéta sa question du dîner:

—Qu'as-tu donc? Que se passe-t-il?

—Tu vas le savoir.

Elle alla à la petite fenêtre et laissa retomber les rideaux d'andrinople pour prévenir d'indiscrets regards.

Puis elle jeta un coup d'œil sur les coins pour voir s'il ne s'y cachait personne, prit la petite lampe à pétrole qui ne jetait qu'une lueur douteuse, fit le tour de la chambre, revint à la porte d'entrée, examina le parc pour s'assurer qu'elle n'avait pas été suivie, la ferma et s'assit devant le feu, en face du comte dont les yeux ne la quittaient pas.

Enfin, elle desserra les lèvres.

—Tu as lu mon billet? commença-t-elle.

—Sans doute.... avec joie.

—De la joie! fit-elle brusquement. Ce n'est pas le cas, non, en vérité. Je voulais te parler....

—A quel sujet?

Elle hésita une seconde et sa poitrine s'enfla dans un soupir douloureux.

Il se pencha vers elle et lui dit tendrement:

—Dieu! comme tu sembles troublée!

—Je le suis.... Si je m'exprime mal, tu ne m'en voudras pas.... Je sais à peine ce que je dis.... J'ai mal aux nerfs.... Ma tête bourdonne....

—Remets-toi....

—Bref, je veux savoir de quelle nature est la grande affection dont tu m'assurais....

—Mais....

—L'amour passionné que tu me dépeignais dans tes lettres, ces jours derniers encore....

—Andrée!

—J'entends ce que tu as vraiment au fond du cœur!

Au lieu de répondre il sourit.

Ce sourire ne fut point précisément agréable à mademoiselle de Meilhan.

Elle lut sur le visage de son cousin une satisfaction blessante, la pitié du vainqueur pour le vaincu et en même temps une pointe de férocité pareille à celle de l'émouchet qui se précipite sur la perdrix foulée dans un sillon.

Cela était presque imperceptible sans doute, mais Andrée avait le regard et l'esprit pénétrants.

Le comte s'empara d'une de ses mains qu'elle lui abandonna sans résistance, mais aussi d'un geste indifférent auquel son compagnon ne prit pas garde ou qu'il attribua à son trouble.

—Ce que j'ai dans le cœur, dit-il d'une voix frissonnante, tu le sais depuis longtemps, c'est une adoration sans bornes, un dévouement absolu, un désir impossible à contenir que ta grâce et tes résistances exaspèrent, depuis cette nuit enchantée, cette nuit de folie!....

—Ah! ne la rappelle pas, s'écria-t-elle avec un mouvement de colère. J'en rougis.... Il y a un an déjà et j'en ai encore les lèvres amères de dégoût....

—Je t'aime.... Je t'adore!....

—Il est facile de dire à une fille qu'on l'adore, qu'on est ivre d'amour, qu'on songe à elle nuit et jour; il serait moins banal de le prouver!

—Comment?

—Ecoute. Je ne t'ai pas amené ici pour entendre des supplications nouvelles, des serments inutiles, des déclarations que je sais par cœur.... Ce ne sont pas des mots vagues que j'attends.... Au fond, je crois que tu t'es joué de moi comme de tant d'autres.... par distraction.... par passe-temps.... par vanité....

—Andrée!

Elle parlait avec une vivacité fébrile, d'une voix altérée.

Elle s'arrêta.

Ses nerfs souffraient; des larmes montaient au bord de ses yeux, prêtes à déborder et refoulées par fierté.

Le comte parut touché de ce changement d'attitude.

—Voyons, Andrée, mon amour, dit-il, il se passe des choses que tu me caches.... Sois sincère.... la vérité?

—Tu ne le devines pas?

Il réfléchit.

—On veut te marier peut être!

—Si cela était?

—Toi!

—Pourquoi pas?

—Tu as raison.... il fallait le prévoir.

—On m'a prévenue.... Et même on insiste pour que j'accepte le mari qui se présente.

—Il s'appelle?....

—Qu'importe le nom, si ce n'est pas de toi qu'il s'agit?

—Il importe beaucoup.... Ferney?

Elle secoua la tête en répétant:

—Qu'est-ce que ça te fait, l'un ou l'autre?

Il cherchait cependant. Il se creusait la mémoire en repassant les noms des hôtes de Tavernay. Il en désigna quelques-uns et à mesure qu'il les citait, Andrée secouait la tête, plus froissée d'instant en instant, irritée de ne pas entendre le cri qu'elle avait espéré:—Mais tu n'as besoin de personne! C'est moi qui te prendrai, moi, Olivier de Rambert! Tu es à moi.... Et je te garde!

Enfin il prononça un dernier nom:

—Bernard Chambay?

—Lui même.

—C'est impossible.

—Cela est.

Le comte ne protesta pas.

Il reprit d'un ton très calme:

—Tu dis:—On veut me marier.—Qui donc te conseille ce mariage?

—Mon père.

—Le marquis?

—Je n'en ai pas d'autre que je sache.

—Ta mère, que dit-elle?

—Ma mère n'a jamais eu qu'une volonté: celle de son mari.

—Il me semble que je rêve.

—Eveille-toi, dit-elle de sa même voix triste et grave.

Elle était consternée, frissonnante.

La nouvelle de ce mariage n'avait même pas le don d'émouvoir le comte.

—Alors, dit-il comme se parlant à lui-même, il y a un mystère en tout ceci. Le marquis est fier de son titre jusqu'à la puérilité.... Dans la famille, on n'a jamais admis de mésalliance.... Plutôt le couvent!.... et on te conseille d'épouser ce Bernard Chambay!

—On ne le conseille pas, on l'exige.

—Il est très riche?

—Il a je ne sais combien de millions, la Rochère et en outre des bénéfices considérables chaque année.

—C'est assez beau. De plus, il n'est pas mal de sa personne.

—Tu trouves?

—La jalousie ne m'empêche pas d'être juste.

Ils restèrent un moment sans parler.

Le comte s'était retourné vers la cheminée, et machinalement, pour se donner une contenance, il avait pris les pincettes et rangeait les charbons et les morceaux de bois à demi brûlés les uns sur les autres.

A continuer.

Comme les mots prennent des valeurs diverses selon la bouche qui les prononce!

A chaque instant, par exemple, il y a des gens qui s'écrient, dans la vie courante, à propos d'une petite contrariété:

—Quel supplice!

Et voilà, par contre, que, l'autre jour, dans la bonne ville de Versailles, on coupait le cou à un homme. Chemin faisant, il s'enquit des menus détails de l'opération à laquelle il était voué.

Entre autres, il demanda:

—Croyez-vous qu'on me disséquera après ma mort?

—Peut-être.

—Ah! tant pis; *ça me contrarierait.*

Supplice là-bas, contrariété ici. Comment trouvez-vous l'antithèse?

Elle paraît assez originale.

Un monsieur va visiter un appartement. Le concierge le lui montre dans tous ses détails.

—Voyons maintenant la cave, dit le visiteur, je veux une bonne cave.

En entrant dans l'affreux réduit où le fait descendre son conducteur, le monsieur ne peut cacher sa répugnance.

—Mais cette cave est au-dessous de tout! s'écrie t-il.

—Dame! dit le concierge goguenard, monsieur ne s'attendait toujours pas à la trouver aux combles!

Verplumot vient d'être père, et sa joie est immense.

Une heure après l'heureux événement, le concierge frappe à la porte de l'appartement:

—Monsieur, c'est une lettre.

—Pour qui?

—Mais pour vous. Pour M. Verplumot.

—Le père ou le fils.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un cheval, deux mulets, barouche, charrettes, wagon, comptes ouverts, jugement, etc.

Solomon Kahn vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 38,696.—En vertu d'un ordre de vente daté le 7 août 1893 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI 21 août 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

En face de mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

1° 1 cheval, 2 mulets, 1 wagon, 1 barouche, 3 charrettes et un lot de harnais, etc.

2° Un lot de comptes ouverts conformément à une liste à mon bureau.

Aussi, un jugement rendu par la 18me Cour de District, paroisse St-Tammany, le 2me jour d'avril 1887 en faveur de S. Kahn contre S. Levy, pour $206.97 avec intérêt et frais.

Conditions.—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

9août—9 14 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du premier district.

William P. Murray vs Richard R. Reames.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 39,454.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Julia, Cypress, Willow et Calborne désigné par la lettre D sur une esquisse ou certificat d'arpentage fait par P. A. D'Hémécourt, voyer, daté le 26 avril 1882 et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr., notaire, le 29 avril 1882 et mesurant vingt-cinq pieds de face à la rue Willow sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, et se trouvant à une distance de quatre-vingt sept pieds un pouce de la rue Cypress.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

4 aoû —4 11 18 25—1 6 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion rare pour acheter une belle résidence rue du Canal.

Vente d'une grande Résidence.—Propriété de valeur formant le coin sud-est des rues Canal et Derbigny.

A. L. Johnson versus Suc. de Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,656—En vertu d'un writ de saisi et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 6 septembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, situés et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Jackson alors Gasquet et actuellement Avenue Cleveland, les rues Derbigny et Claiborne, désignés par les numéros Dix huit et Dix-sept de l'îlet No Vingt sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, daté le premier jour de mai 1840 et déposé au bureau de D. L. McCay, ex-notaire en cette ville, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun en mesure américaine vingt-cinq pieds de face à la rue du Canal, sur cent six pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles, le lot No Dix-huit formant l'encoignure des rues Canal et Derbigny. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

3 aout—3 10 17 24 31—sept 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le sixième district.

Mme Mary F. Tobin, veuve, vs James H. Hall.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 39,154.—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages y appartenant situé dans le sixième district de cette ville, anciennement faubourg St-Joseph, paroisse Jefferson, d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, voyer, le 8 septembre 1864, dont une copie est annexée à un acte passé pardevant Hugh Madden ex-notaire, le 22 janvier 1866, d'après lequel dit plan, le dit lot est désigné par le No 4 de l'îlet borné par les rues Peniston, Jersey, Laurel et Amelia, et mesure vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Laurel sur une profondeur de cent dix pieds, vingt-neuf pieds trois pouces et deux lignes de large dans le fond, toute mesure américaine.

Acquis par le défendeur par achat de D. B. H. Chaffe, d'après un acte pardevant W. Morgan Gurley, notaire, le 25 avril 1891 (Titre enregistré au bureau des Aliénations, Livre 135 folio 584)

Saisi dans l'affaire ci dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

28 juil—28—aout 4 11 18 25 30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans Quatrième district, formant l'encoignure des rues Camp et Septième.

Dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Huitième et Magazine.

H. Charles Fourton vs P. A. Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 39,470.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant ou quelque ce soit, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 154, borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Magazine, les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, sur un plan déposé au bureau de John F. Coffey, ex-notaire en cette ville, comme plan No 1 et mesure comme suit: le lot No 22 forme l'encoignure des rues Septième et Camp. Le lot No 21 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles, et vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de large dans le fond.

Le lot No 22 mesure vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Septième de cent neuf pieds neuf pouces, la même profondeur sur la ligne de côté du lot 21 et vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de large dans le fond, le tout s'accordant au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14 juil—14 21 28—aout 4 11 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété Améliorée connue comme le No 16 de la rue Derbigny, entre les rues Canal et Gasquet.

Joseph Brandner vs Augustus Bernau.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,601—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le No municipal 16, rue Derbigny, et tout ce qui y appartient; tous droits, passages, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en font partie, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 25, borné par les rues Derbigny, Canal, Gasquet et Roman, désigné par le No 2 sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 1er mai 1840, et déposé pour qu'on s'y réfère, en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville; et désigné par le même numéro sur un plan ou devis de Louis H. Pilié, assistant voyer de la ville, le 11 octobre 1881, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant ledit notaire, le 6 juillet 1892; ledit terrain mesure, d'après le plan sus-mentionné, vingt-cinq pieds de façade rue Derbigny, sur cent quarante-huit pieds sept pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

27 juil—27—aout 3 10 17 24 30

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir: La Lambour & Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, et la cour considérant la loi et les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Haberinicht et Henry Benta soient confirmés comme liquidateurs de la Home Brewing Company, élus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 6 juillet 1893; et qu'ils soient de plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Meissonier et P. J. Kelly soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et receveurs auront fourni caution et pris le serment prescrit par la loi, des lettres comme tels leurs soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Honorable Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A., maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-treize.

ONOFRÉ TRIAY,
Député-Greffier.

9 juil—9 21—aout 7

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de meubles de bureau, coffre-fort en fer, moteur électrique, comptes à recevoirs, billets, jugements, etc.

Schwartz et al. vs. Holloway & Gardes Co., Limited

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 33,211.—En vertu d'un ordre de vente daté du 28 juillet 1893, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 14 août 1893, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au magasin, Nos 36 à 40 rue Camp.

1° Un lot de meubles de bureau, installations, etc., incluant deux coffre-forts en fer (un Diebold et l'autre de la fabrique Herring.) Aussi un moteur électrique de Sprague de la force de dix chevaux: aussi plusieurs sections.

Le tout d'après un inventaire enregistré à mon bureau.

2° Un lot de comptes à recevoir, billets, jugements, etc. selon une liste enregistrée à mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux, l'acquéreur des comptes à recevoir aura à assumer le paiement des honoraires de l'avocat ou les frais de Cour qui peuvent être dus ou deviendront dus ci-dessus.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

1er août—1 5 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété améliorée du Second District.

Mme Louisa M. Folger, Veuve de Jessie S. Flower, vs. Lionel Adams—No 38,626.

Charles M. Hero vs. Fabiola Collens et als—No 38,655.—Division A.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—En vertu d'un writ de fieri facias dans la première affaire, et aussi en vertu d'un jugement rendu le 30 juin 1893, et signé le 3 juillet 1893, dans la seconde affaire ci dessus mentionnée; aussi en vertu d'un ordre en date du 10 juillet 1893, dans ladite seconde affaire, signé par l'honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'honorable T. C. W. Ellis, juge de ladite cour, Division A, actuellement en congé à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires respectives ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hotel St-Charles, dans le premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges y appartenant, ou en quelque sorte faisant partie, situé dans le Second district de cette ville, carré ou îlet borné par les rues Dumaine, Ste-Anne, Marais et Villeré, laquelle dite portion de terre comprend plusieurs terrains Nos 4 et 5 sur un plan d'Arthur De Armas, voyer, en date du 16 décembre 1879, et annexé pour que l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant A. J. Villere, notaire en cette ville, le 17 janvier 1880; ladite portion de terre commence à une distance de soixante-seize pieds, huit pouces et six lignes un cinquième du coin des rues Villeré et Dumaine, et mesure cinquante-un pieds un et six et quatre cinquièmes de lignes de façade sur ladite rue Dumaine; la même largeur à l'arrière sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Villeré; et cent vingt-sept pieds un pouce et cinq lignes de profondeur du côté opposé, le tout conformément au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 38 626.

Condition —Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 juil—13 20 27—août 3 10 16

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 39,784 — Division B — Jules Sarrazin vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules Sarrazin soit convoquée et tenue pardevant Th. Buisson, notaire public, à son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 11ème jour de septembre 1893, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur la demande du pétitionnaire pour un répit et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Geo. C. Preot Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 7 août 1893.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN
Député-Greffier.

9 aout—

ETAT DE LA LOUISIANE COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 39 505—Division D—Jules G. Prosdame vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Jules G Prosdame soit convoquée et tenue pardevant Fred Delbel, Esq., notaire, en son bureau, No 85 rue St Charles dans la Bâtisse Maçonnique en cette ville, commençant le mardi 12me jour de septembre 1893, à 11 heures A. M. dans le but de considérer et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues et que Ben. Forman, Jr, Esq., avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 7 août 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

9 aout—31 au 12 sept

Joseph Lyons vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,364—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Joseph Lyons, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

1er août—1 5 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 39,629, Division B. John H. Frerichs vs. ses créanciers—Ordre—Que la cession des biens du pétitionnaire, John H. Frerichs, soit et est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant William Ardill, notaire, en son bureau, No 188 rue Commune, en cette ville, commençant samedi, 19 août 1893, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur sa décharge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit John H. Frerichs soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 13 juillet 1893.

(Signé) N. H. RIGHTOR.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN Député-Greffier

20 jui—3 f au 19 août

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 35,419. — Maurice G. Hughes vs Myra C. Hughes, femme de James N. Murdock et als.—Attendu que Mme Anna Bond Ferguson, femme de Thomas Ferguson, un résident du comté de Harrison, Etat du Mississipi, la tutrice dument nommée et qualifiée de ses enfants mineurs John Mark et Emeline Eunice Thomas, par l'intermédiaire de Calhoun Fluker Esq., de cette ville, son agent spécial reconnu, et avocat de facto, a demandé à cette Cour, l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, toute et toutes sommes d'argent ou autre propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTÉ.
Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1893.

14 juil—5 f en 30 f

ETAT DE LA LOUISIANE, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 35 452 Division B—Dans l'affaire de la succession de Mme E. F. Lewis, décédée—Attendu que le Dr Bennett G. Henning, de Memphis, Tenn., exécuteur testamentaire de la succession de la dite Mme E. F. Lewis, et tuteur et représentant légal des mineurs John Frayser Lewis, Robert N. Lewis et Evanda M. Lewis, a demandé à cette Cour l'autorisation de prendre possession de et transférer de cet Etat toute la propriété, tous les droits et crédits appartenant aux dits mineurs et à la dite succession.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à donner les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pourquoi la demande du dit exécuteur et tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour.

Nouvelle-Orléans. 26 juillet 1893.

EUG. D'HÉRÉTÉ,
Député-Greffier.

27juil—27—3 10 17 24 26 août

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE,

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 39,567—Division A.—Dans l'affaire de John H. Wilson demandant la monition.

A toutes les personnes qu'intéressent les présentes, Avis—

Attendu que John H. Wilson a, le 14me jour du mois d'avril 1893, acquis à une vente publique faite par William Nelson, constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire intitulée: Wm R. Rutland, exécuteur testamentaire, contre Mme Emma L. Thomas, No 22,640 du dossier de la dite Première Cour de Cité, la propriété ci-après décrite, savoir:

La moitié indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Génois, Télémaque Canal et Gasquet, mesurant trois cent dix-neuf pieds, sept pouces, une ligne (319' 7", 1"') de façade rue Génois, sur cent trente huit pieds, huit pouces (138' 8") de profondeur et de façade sur chacune des rues Canal et Gasquet, sujette à tous les droits légaux incombant à F. A. Behan, en raison d'un transfert de ladite propriété audit J. A. Behan, enregistré au bureau des transferts, livre 109, page 276.

Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont sus-mentionnés; vente à laquelle John H. Wilson en devint l'acquéreur au prix et pour la somme de mil vingt cinq dollars, ($1,025 00).

Et attendu que John H. Wilson s'est adressé à cette Cour pour une Monition ou annonce conformément aux Sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'acte No 96 approuvé le 16 mars 1870, connu communément comme "Acte pour la révision des Statuts d'un caractère général".

Que l'on sache en conséquence que toutes les personnes ci-intéressées pouvant faire valoir un droit ou un titre ou une réclamation quelconque relativement à la propriété ci-dessus décrite, par suite d'une informalité dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour en vertu duquel la vente ci-dessus a été faite, ou par suite d'une irrégularité ou d'une illégalité dans les estimations et les annonces ou de l'époque et du mode de la vente, ou par suite de toute autre défectuosité existant dans le titre sont prévenues, au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour de District pour la paroisse d'Orléans, d'alléguer, dans les trente jours qui suivront celui où la présente monition a paru pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ne serait pas confirmée et homologuée.

Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1893.

Signé: N. H. RIGHTOR, Juge.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en remplacement de Thos. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent en ce moment par congé.

Pour copie conforme:
JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.

11 juil—11 18 25—août—1 8 15

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers.

[illegible] CHARTRES [illegible]

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel

—DE LA—

Southern Insurance COMPANY,

OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892:

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$569,136 96	
Sur risques de rivières	12 448 58	
Sur risques de mer	7,088 33	
		$588,673 87
A ajouter:		
Primes non acquises de 1891		138,565 59
Total des primes		$727,239 46
A déduire:		
Primes non acquises de 1892		154,936 89
		$572,302 57
A déduire:		
Primes remboursées et cancellations	$82,160 81	
Réassurances	48 572 87	
		$130,733 68
Primes nettes		441,568 89
A ajouter:		
Intérêt et profits et pertes		21,398 82
Revenu total		$462,967 71
A déduire: Pertes payées—		
Sur risques d'incendies	$292,913 29	
Sur risques de rivières	3 184 09	
Sur risques maritimes	1,267 83	
Total pertes payées	$297,365 21	
Commissions	75,828 66	
Taxes et licences	12,465 22	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciair etc	51,963 31	
Total des débours		$437 622 50
Balance		$25,345 21
Réservé pour pertes non payées et non ajustées		43,910 48
Moins balance comme ci-dessus		25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892		$18,565 27

Chargé au fonds de réserve, laissant une balance de $14,264 90 au crédit du dit fonds.

ACTIF

(A la valeur du marché.)

Comptant en main	$68,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Crossman	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 4 pour cent	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)	5,125 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
Une action French Opera House Co	100 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	50 00
Primes en cours de perception	97,180 42
Meubles, accessoires coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées	43,910 48
Dividendes non payés	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nlle-Orléans, Lne 2 janvier 1893

(Signé) FRANK RODER
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ
J. H. MENGE.
Comité de finances.

Vingt-sixième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

Incorporée 20 février 1866.
Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1892:

Primes sur incendies	$249,094 85	
Primes maritimes	980 94	
Primes des rivières	1,179 55	
	$251,255 34	
A ajouter: Primes non expirées de 1891	44,850 20	
Total		$296,105 54
A ajouter: intérêt et profits et pertes	$26,064 18	
Moins salaires et dépenses générales	12,867 95	13,196 23
Fonds de surplus 1891		21,490 82
Total		$330,792 59
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$152,018 87	
Sur risques maritimes	176 44	
Sur risques de rivières	928 83	
	$153,124 14	
Réassurances	43,744 81	
Primes remises et commissions	59,380 68	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions	8,718 29	264,967 92
Profits bruts		$65,824 67
Réservé pour—		
Primes non expirées de 1892	$47,378 85	
Pertes d'incendies non payées	11,964 13	
Fonds de surplus	6 481 69	
	$65,824 67	$65,824 67

ACTIF.

Billets pour primes	$27 65
Primes en voie de collection	49 004 92
Prêts sur nantissement	4 475 00
Prêts sur hypothèques	2 200 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	85,942 50
Stocks de banques, d'assurances et autres	31,717 50
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,250 00
Propriétés foncières	66,814 84
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	15,479 12
	$265,824 67

PASSIF.

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	6,481 69
Réserve pour primes non expirées	47,378 85
Réserve pour pertes non payées sur incendie	11,964 13
	$265,824 67

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

J. HASSINGER, Président.
J. E. MERILH, Vice-Président
EMIL WEBER Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1893.

FRANK ZENGEL, Notaire.

DIRECTEURS.

J. J. WECKERLING, J. B. MEYERS.
J. HASSINGER, A. G. RICKS.
LOUIS GRUNEWALD, GEO. LIEDELICH,
FRANK VATTER, JOHN G. MOLL,
J. E. MERILH, D. BERNHARDT,
J. J. LANGLES, M. VONDERBANK,
P. W. DIELMANN, EMIL WEBER,
A. THIESEN

Avis aux applicants pour la taxe directe.—Nouvelle-Orléans, 22 novembre 1892.—Par ordre du Gouverneur, comme Secrétaire de la Commission du Fonds de la Taxe Directe, j'ai établi un bureau temporaire, pour l'accommodation du public, au No 7 rue du Camp, Bâtisse Morris, cinquième étage, chambre H, à la Nouvelle-Orléans, où l'on me trouvera tous les jours à l'exception du dimanche, de 9 heures A. M., 3 heures P. M., dans le but de recevoir des applications par écrit, devant être enregistrées par devant le Gouverneur, pour le remboursement de la Taxe Directe sur des propriétés foncières, payée aux Etats-Unis, en l'année 1865. Les applications qui ne seront pas accompagnées d'un timbre-poste et d'une enveloppe avec l'adresse ne recevront pas de réponse. Aucune application verbale ne sera reçue.

La liste des contribuables et des montants payés et les règlements indiquant la manière de faire les réclamations, ainsi que des échantillons des formes d'applications, seront déposés avec les Greffiers des diverses Cours de District de cet Etat et le Greffier de la Cour Civile et de la Cour Criminelle de District pour la Paroisse d'Orléans.

OSCAR ARROYO,
Secrétaire du Bureau.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 11me jour de novembre 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Mme Henrietta Spiro, femme d'Alphonse Marx vs Alphonse Marx, son mari.—No 36,328.

Sur la motion de W. O. Hart, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la pétition de la demanderesse, la loi et les témoignages étant en faveur de celle-ci:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire le 12 septembre 1892, soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Spiro, épouse d'Alphonse Marx, et contre le défendeur Alphonse Marx, décrétant une séparation de biens entre la demanderesse et le défendeur, et la demanderesse est autorisée à faire des affaires comme marchande publique, en son propre nom et à son propre profit. Le défendeur acquittera les dépens.

Jugement rendu le 11 novembre 1892.
Jugement signé le 17 novembre 1892.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 17e jour de novembre de l'an du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze.

H. MESONNIER, Député-Greffier.